

## Encore des coupures...

**D**epuis leur arrivée au pouvoir en 1984, les conservateurs ont réussi malgré l'opposition massive de la population, à faire adopter toutes les législations anti-travailleurs et travailleuses possibles avant de retourner encore une fois en période électorale.

Le projet de loi C-105 puis C-113 a été finalement mis en vigueur le 4 avril dernier sous le chapitre 13 (loi 13). Avec cette nouvelle loi, le régime d'assurance-chômage devient de plus en plus un régime d'assistance plutôt qu'un vrai régime de sécurité du revenu. Tous les travailleurs et travailleuses qui ont lutté fermement pour un régime plus juste y ont de moins en moins accès. Cette nouvelle législation permet aux entreprises d'embaucher et de congédier plus aisément, un vrai cadeau pour les patrons quoi qu'en disent Valcourt à Ottawa et Bourbeau à Québec.

Tout au long de la lutte, les conservateurs ont mis continuellement en parallèle le bon chômeur du mau-



vais, fraudeur et abuseur du système. Quoi de plus facile que de culpabiliser les victimes du chômage.

En mal de solutions créatives pour contrer les pertes d'emplois, le gouvernement conservateur se désengage de ses responsabilités premières. Il s'aventure sur le terrain glissant de la déstabilisation politique du pays, car les gens n'accepteront pas éternellement de se serrer la ceinture.

# LES GRANDS CHANGEMENTS DE LA LOI 13

- Le taux des prestations (ordinaires, spéciales) passe de 60% à 57% pour toute demande en vigueur à compter du 04-04-93.
- Le maximum assurable pour une semaine de travail est de 745\$.
- Le taux de prestations maximum est de 425\$.
- Le minimum nécessaire pour une semaine de travail assurable est de 15 heures ou 149\$ par semaine.
- Les personnes qui abandonnent volontairement un emploi ou sont congédiées à compter du 04-04-93 *n'ont plus le droit* aux prestations de chômage à moins qu'elles démontrent avec toutes les preuves possibles et inimaginables qu'elles avaient raison de quitter leur emploi ou étaient victimes d'un congédiement injustifié. Si elles possèdent toutes les preuves, elles pourront toucher des prestations pour leur période complète de chômage à un taux de 57%.
- Dans le cas où une personne refuse un emploi, ses prestations seront coupées pour une période pouvant aller de 7 à 12 semaines. Son taux de prestations sera ensuite *réduit à 50%* pour le reste de sa période de chômage.
- Dans le cas où une personne néglige de suivre les directives d'un fonctionnaire ou de se présenter à une entrevue au bureau de chômage, *elle sera exclue des prestations pour une période de une à six semaines*; il n'y aura pas de réduction du taux de prestations pour le reste de sa période de chômage (57%).
- Les mêmes conditions s'appliquent lorsqu'une personne quitte un cours de formation professionnelle sans justification valable pour lequel elle avait été référé par le bureau de chômage (CEIC).
- Dans le cas où une personne quitte un travail (départ volontaire), elle peut travailler de 10 à 20 semaines (dépendant du taux de chômage de la région) dans une autre compagnie et se requalifier à une période de chômage. Toutefois, elle ne doit pas faire un départ volontaire ou être congédiée pour ce dernier emploi.
- Les cotisations d'assurance-chômage des entreprises pour les nouveaux employés-ées seront payées à même les recettes générales de l'État, jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par entreprise. Est-ce que mettre à pied un employé pour le réembaucher deux mois plus tard constitue une création d'emploi?
- Le taux de cotisations des travailleurs et travailleuses pour l'année 1993 sera de 3%, soit le même qu'en 1992.

## HORAIRE ESTIVAL DU MAC

Du 21 juin au 20 août 1993, l'horaire du MAC change temporairement:

Les rencontres d'information se tiendront les jours suivants:

- les mardis à 13h
- les mercredis à 19h

Le service téléphonique est offert aux mêmes jours et aux mêmes heures: 271-4099

Les personnes intéressées à donner des rencontres d'information sur l'assurance-chômage aux immigrants-tes dans les COFI (Centre d'orientation et de formation pour immigrants) doivent communiquer le plus tôt possible avec Nicole au 271-4800 (horaire variable selon vos disponibilités; formation et suivi assurés).

# MIEUX VAUT PRÉVENIR ET CONTESTER QUE DE SE FAIRE ROULER PAR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**Dorénavant, il y a deux mots d'ordre à suivre avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (loi 13) :**

1) **S'informer, s'informer et s'informer** pour connaître quelles preuves seront nécessaires afin d'éviter d'être exclu du bénéfice des prestations. On peut tracer un profil à partir de la documentation que l'on a au MAC et ainsi préparer plus adéquatement son départ volontaire.

Quant au congédiement pour inconduite, on peut éviter l'exclusion en contrant les manoeuvres patronales.

2) **Contester, contester et contester** plus que jamais toute décision de la Commission relative à un départ volontaire ou un congédiement pour inconduite.

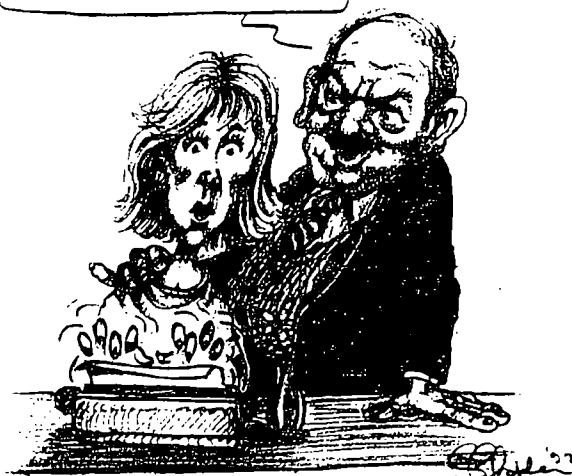
Une des conséquences de cette loi sera de judiciariser davantage le droit à l'assurance-chômage que l'on gruge de plus en plus rapidement sous le coup de chaque nouvelle législation adoptée par le gouvernement conservateur. Avec cette nouvelle loi les travailleurs et travailleuses ont tous la corde au cou et ne savent pas à quel moment on lâchera prise.

**Il existe 40 motifs reconnus par la CEIC justifiant un départ volontaire ou un congédiement pour inconduite. CONTESTEZ!**

Il existe 40 motifs reconnus par la CEIC justifiant un départ volontaire ou un congédiement pour inconduite. CONTESTEZ!

PAS DE CHÔMAGE POUR CEUX  
QUI SONT CONGÉDIÉS POUR CAUSE

T'AS LE CHOIX, BEUBÉ.  
UN TÎT BEC OU BEDON...



## AIDE SOCIALE: UNE BONNE NOUVELLE !!!

Lors de la dernière livraison de l'INFOMAC nous soulignons qu'une personne n'ayant plus le droit à l'assurance-chômage suite à un départ volontaire ou un congédiement pour inconduite, se devait de rembourser toutes les prestations d'aide sociale reçues pendant la période où elle aurait eu droit «en théorie» à sa période de chômage.

Devant les pressions, Monsieur Bourbeau, le ministre québécois de la sécurité du revenu au coeur si tendre envers les assistés sociaux (SIC!), a signalé

lors d'une audition devant la Commission des Affaires sociales (16-02-93) que ces personnes ne se verront pas dans l'obligation de rembourser toute l'aide sociale reçue pendant leur période de chômage.

Toutefois, gardons les deux yeux grands ouverts car Monsieur le Ministre pourrait modifier du jour au lendemain, au gré de ses humeurs, l'interprétation qu'il fait de cet article de loi (34.4 de la loi sur la sécurité du revenu) !

**Nicole Côté**

Pour un juste échange entre les pays,

# NON À L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-

**L**a mondialisation des marchés, la compétitivité, la libre circulation des biens et services, l'abolition des barrières tarifaires entre les pays, voilà ce que nous rabâchent nos gouvernements et les médias depuis quelques années...

## QU'EN EST -IL AU JUSTE?

Dans les pays dits industrialisés, ce discours incessant est apparu au début des années 80 avec Reagan aux États-Unis, Thatcher en Angleterre et repris ici par les conservateurs et les libéraux au Québec. Selon leur logique, l'État providence tire à sa fin. Les gouvernements n'ont plus à orienter les politiques économiques et sociales mais doivent laisser ces politiques aux lois du marché dont les vrais décideurs sont les multinationales et les transnationales. Ce courant de pensée s'appelle le



Les travailleurs et travailleuses ont déjà commencé à écopier des conséquences de ce nouvel accord même s'il n'est pas encore en vigueur. Nous vivons des fermetures d'usines qui vont s'installer au Mexique parce que les entreprises n'ont pas à respecter les normes environnementales et les normes du travail. Aussi, nous avons à vivre des coupures dans les programmes sociaux et principalement celles de l'assurance-chômage (C-113), le gel des salaires, l'aide sociale, etc...



néolibéralisme, autrement dit le capitalisme pur et dur.

La course effrénée à la sur-production de biens et services, à la compétitivité entre les pays, ont entraîné la création de trois super-puissances en bloc économique dont: l'Asie avec le Japon, L'Europe occidentale avec l'Allemagne et enfin l'Amérique du Nord avec les États-Unis.

Afin de faire circuler librement les biens et services sans barrière tarifaire (abolition de taxes et douanes pour les entreprises) entre les États-Unis et le Canada, les gouvernements (Bush et Mulroney) ont mis de l'avant un traité, l'Accord de Libre-Échange (ALÉ) qui est en vigueur depuis 1989. Ce traité a entraîné d'énormes pertes pour toutes les provinces canadiennes dont particulièrement, des milliers d'emplois disparus, l'augmentation des taxes à la consommation (TPS et TVQ) et des changements majeurs (coupures) dans les programmes sociaux dont le régime de l'assurance-chômage (C-21) et de l'aide sociale (loi 37).

Actuellement, les gouvernements conservateur (Ottawa) et libéral au Québec, s'appêtent de nouveau à embarquer les provinces dans un nouvel accord soit celui de l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (ALÉNA). Un accord qui liera économiquement et politiquement les États-Unis, le Mexique et le Canada et qui voudrait s'étendre à tous les pays de l'Amérique latine et du sud. Une première entente a été signée en octobre dernier (1992) mais n'est toutefois pas encore adoptée par les États-Unis et le Mexique. Au Canada, les Mulroney, Wilson, Campbell, Charest et Bourassa au Québec souhaiteraient que cet accord soit mis en vigueur pour janvier 1994.

Les travailleurs et travailleuses ont déjà commencé à écopier des conséquences de ce nouvel accord même s'il n'est pas encore en vigueur. Nous vivons des fermetures d'usines qui vont s'installer au Mexique parce que les entreprises n'ont pas à

# AMÉRICAIN (ALÉNA) TEL QU'IL EST PROPOSÉ.

respecter aucune norme environnementale ni aucune norme minimale de travail. Aussi, nous avons à vivre des coupures dans les programmes sociaux et principalement celles dans l'assurance-chômage (C-113), le gel des salaires, l'aide sociale, etc...

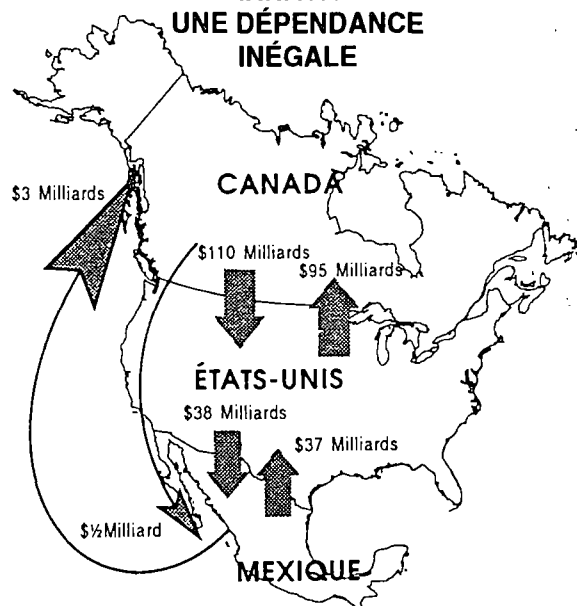
## CITOYEN À PART ENTIÈRE...

Devons-nous encore accepter la perte de milliers d'emplois, de coupures majeures dans nos programmes sociaux (santé, éducation, régime de sécurité du revenu, etc...) avant de réagir vivement aux politiques de nos gouvernements?

Devons-nous continuer à accepter la perte de nos souverainetés nationales au profit des multinationales?

Devons-nous accepter que des travailleurs, travailleuses et enfants Mexicains se fassent exploiter honteusement par les multinationales et leur gou-

## LE COMMERCE INTERNATIONAL: UNE DÉPENDANCE INÉGALE



vernement? Les normes du travail ne sont pas appliquées et il n'existe aucun régime de sécurité du revenu au Mexique, ni normes environnementales.

Devons-nous accepter que notre démocratie décline, que nos droits en tant que citoyens ne soient plus reconnus, que nos choix collectifs sur le partage de la richesse soient sabrés au profit des multinationales?

Nos élus (es) seraient-ils des pantins au service des multinationales?

## NOUS DEVONS AGIR!

Ce que nous voulons, c'est un juste échange entre les pays, où les droits humains seront reconnus et respectés, où les conditions de travail seront reconnues et respectées, où le libre choix à exercer un travail sera reconnu, où les programmes sociaux seront réellement appliqués et enfin où les normes environnementales seront aussi appliquées.

**Françoise Laliberté**

---

Ce que nous voulons, c'est un juste échange entre les pays, où les droits humains seront reconnus et respectés, où les conditions de travail seront reconnues et respectées, où le libre choix à exercer un travail sera reconnu, où les programmes sociaux seront réellement appliqués et enfin où les normes environnementales seront aussi appliquées.

---

# LA «MARGE DE MANOEUVRE» DE

**P**our éviter «d'hypothéquer l'avenir de nos enfants», il faut veiller sévèrement à préserver l'équilibre des finances publiques; bref, «vivre selon nos moyens». Il s'ensuit qu'on doit «se serrer la ceinture», donc accepter les politiques dites d'austérité des gouvernements, sinon à terme, c'est la catastrophe. Finies les folies! Ou alors, le «Bonhomme Sept heures» de la faillite va faire irruption dans la maison...

Cette rengaine affolante a été fredonnée sur tous les tons tant et si bien qu'elle paraît aujourd'hui aller

de soi pour bien des gens; l'opinion publique est subjuguée. Mais a-t-elle un fondement sérieux?

L'équilibre budgétaire dépend de plusieurs éléments divers et il prend son sens en regard du projet de société qui inspire un gouvernement. Il convient donc toujours d'examiner les objectifs économiques et sociaux d'un gouvernement pour porter un jugement pertinent sur sa politique budgétaire. Autrement, on la réduit à un simple exercice comptable sans intérêt pour la collectivité.



Cagnat

# L'ÉTAT: UN MYTHE À DÉGONFLER!

La notion de marge de manoeuvre d'un gouvernement ne correspond pas à un chiffre absolu de dépenses, de déficit ou de taux d'imposition, mais plutôt au degré de latitude qu'il octroie pour réaliser ses options politiques et sociales.

Grâce à sa capacité d'emprunt, d'imposition et de taxation, l'État dispose toujours au moins d'une certaine marge de manoeuvre financière, sans oublier non plus ses moyens non-financiers (pouvoir de législation et de réglementation). Cette marge de manoeuvre peut-être plus ou moins grande selon la conjoncture économique et les priorités politiques du moment, mais elle existe. Un État ne peut jamais être réellement en faillite, n'étant pas une entreprise privée.

Or, qu'observons-nous présentement au Québec? Une situation financière pas si alarmante qu'on le dit souvent en haut lieu. Par exemple, les dépenses de l'État, de 25% du Produit intérieur brut (PIB) en 1985, ont baissé à 21% en 1988 et ne remonteront pas au-delà du chiffre de 1985 en 1992-1993. Le déficit, de 5% du PIB en 1980-1981, baissera, malgré la récession, à 2,8% en 1992-1993. Enfin, la dette gouvernementale directe demeure sous contrôle: aux alentours de 21% du PIB depuis 1983-1984. Ces quelques indicateurs, parmi bien d'autres, démontrent que sur le plan strictement financier, il n'y a pas de quoi paniquer.

Où réside le problème alors? Essentiellement dans la passivité du gouvernement du Québec devant la récession et ses effets. Le ministre des Finances en a constamment sous-estimé l'ampleur depuis 1990. Sous l'impulsion de l'idéologie néo-libérale, le gouvernement s'est enfermé dans une logique étroitement comptable, dans le court terme. Il se contente d'attendre la reprise de l'économie, il multiplie les abris fiscaux (auxquels on doit ajouter les effets de la réforme fiscale fédérale), il harmonise sa taxe de vente avec la TPS d'Ottawa (taxes régressives), le fardeau fiscal de la classe moyenne s'alourdit, il

---

La notion de marge de manoeuvre d'un gouvernement ne correspond pas à un chiffre absolu de dépenses, de déficit ou de taux d'imposition, mais plutôt au degré de latitude qu'il octroie pour réaliser ses options politiques et sociales.

---

laisse se détériorer la situation économique des démunis, quand il ne l'aggrave pas.

De plus, conformément à la nouvelle tendance dans les politiques sociales, les deux paliers de gouvernement interviennent pour diminuer toujours davantage l'autonomie financière des sans-emplois (lois C-21 et C-113 à Ottawa, loi 37 à Québec)... au nom de la saine gestion des deniers publics. Autant d'argent public de moins en circulation!

À cause d'une politique monétaire féroce et fanatique, à cause d'une lutte anti-déficit bornée (déficit auto-entretenu par des taux d'intérêt élevés), à cause du «pelletage» du déficit d'un niveau de gouvernement à l'autre, à cause des inéquités fiscales et d'un taux de sous-emploi alarmant, le Canada se trouve en faillite sociale beaucoup plus que financière. Le Québec en subit les contrecoups, même si le gouvernement provincial maîtrise assez bien son propre déficit. Mais c'est au prix du bien-être d'une bonne partie de sa population. Cette orientation nous prépare peut-être une explosion sociale à plus long terme... Ce à quoi peut conduire l'obsession mesquine du court terme! Car l'avenir de nos enfants n'est-il pas beaucoup plus menacé par la pauvreté que par l'état plus ou moins satisfaisant des finances publiques?

**Jean-François Delisle**

## NOUVELLE ÉDITION



L'action du Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal, par son service d'information et d'aide, encourage les chômeurs et chômeuses à se prendre en main. C'est dans cet esprit que le MAC a décidé d'opter pour l'approche collective (rencontres d'information) qui nous rend davantage solidaires et autonomes. Un des outils que le MAC produit est le guide «Conseils pratiques». En plus de renseigner les gens sur l'ensemble de la loi, il nous permet de financer une partie de nos activités. Le guide est disponible au coût de 4,00 \$ (ajoutez 1,50 \$ pour les frais postaux).

nom: \_\_\_\_\_

adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

code postal: \_\_\_\_\_ téléphone: \_\_\_\_\_

Je désire recevoir \_\_\_\_ exemplaires du guide

«Conseils pratiques»

Ci-inclus un chèque au montant de \_\_\_\_\_ \$

**S.V.P., Postez le tout au:**

**Mouvement**

**Action-Chômage de Montréal**

**6839 A, rue Drolet, 3<sup>e</sup> étage**

**Montréal (Québec)**

**H2S 2T1**

**271-4099**